



CLASSIQUES
GARNIER

« Avant-propos », *Bulletin de la Société des amis de Montaigne Série VIII*,
n° 21 - 22, 2001 (Janvier – Juin), p. 13-14

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-11860-2.p.0013](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-11860-2.p.0013)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2001. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

AVANT-PROPOS

Le colloque international « Montaigne : la Justice » a été organisé par le CÉRÉDI (Université de Rouen) et la Société Internationale des Amis de Montaigne, avec le soutien de la Ville de Rouen, du Conseil général de Seine-Maritime et du Conseil régional de Haute-Normandie. Parmi les personnes qui ont permis son succès, il faut citer Armelle Andrieux et Pierre Gauthier, secrétaires généraux de la SIAM, et André Tournon qui a contribué à l'élaboration scientifique du projet. Notre reconnaissance va également à MM. Jean-Louis Gillet, Premier président de la Cour d'appel de Rouen, et André Meykuchel, secrétaire général de la Cour, ainsi qu'à M. Chevereau, concierge du Palais, qui ont généreusement accueilli conférenciers et auditeurs dans le cadre somptueux du Parlement de Normandie.

Le sujet du colloque avait été déterminé à l'issue d'une longue consultation collective, au terme de laquelle le choix s'était arrêté sur la proposition d'Alba Maria Robbiati : « la Justice ». La décision d'écarter les aspects strictement institutionnels a donné l'occasion, largement mise à profit par les conférenciers, de parcourir des voies moins frayées et chacun a pu livrer librement, plus librement que de coutume peut-être, son « essai ». C'est donc à regret qu'il faut publier ces communications dans un ordre déterminé ; il n'est ni celui du colloque, ni structuré en chapitres successifs, tant l'entrelacs des réflexions a paru étroit, au prononcé des communications comme dans les débats qu'elles ont suscités. Les voici plutôt en quelques vagues successives, que chaque lecteur, en fonction de ses intérêts, voudra bien suivre dans l'ordre qui lui paraîtra le plus propice à sa réflexion.

Ce sont les aspects divers de la justice qui retiennent d'abord l'attention : les valeurs multiples de son nom et les inventions de Montaigne, explorées par Gérard Milhe Poutingon, ses diverses « formes » qui suggèrent à Philippe Desan une exploration de la typologie montaignienne de la justice, ou à Celso Martins Azar Filho une recherche sur la « justice universelle » et sa structuration dans les *Essais* ; sous un autre aspect, Olivier Millet confronte les images de la justice à celles que proposent les recueils d'emblèmes.

La nature de la justice est interrogée par Olivier Pot sous l'angle des « humeurs ». André Tournon étudie la voie personnelle de Montaigne, entre vertu de justice et « obligation », et Alba Maria Robbiati-Gastaldi le rapport que définissent les *Essais* entre équité et justice. La conception aristotélicienne de la justice est au centre des contributions de François Rigolot sur la « règle de plomb », fictive ou réelle, de l'équité, et de Jean-Claude Arnould sur la justice vindicative. La dimension morale de l'exercice de la justice intéresse Philip Knee, qui parle de la « duplicité » chez Montaigne, Géralde Nakam, qui montre la réaction de celui-ci à la « perversion des mentalités », ou Jean-Yves Pouilloux qui s'interroge sur l'« injuste ».

Un autre aspect essentiel a requis l'attention des participants : les processus intellectuels du jugement. C'est ainsi qu'Olivier Guerrier consacre sa contribution aux « fictions légitimes », Katherine Almquist au tutorisme, et Stéphan Geonget à la question connexe des « cas perplexes ». L'affaire Martin Guerre ne pouvait manquer

au débat, et Nicola Panichi l'envisage dans sa réflexion sur la « boiterie » de la raison, puis John O'Brien se demande comment être un bon juge. Enfin, Marie-Luce Demonet étudie le régime de la preuve judiciaire.

Une réflexion sur la justice chez Montaigne ne pouvait éviter deux angles spécifiques : la justice en politique et la justice divine. Pour le premier, James Supple étudie l'attitude de Montaigne face aux assassinats de Blois, Ullrich Langer la question de la diversité et du changement des lois, et Papa Gueye le rapport entre équité et harmonie sociale. Pour le second, Daniel Ménager interroge la position de Montaigne concernant les jugements de Dieu, Alain Legros examine l'intervention des juges romains sur « Des prières » et la réponse qu'y apporte Montaigne, et George Hoffmann relit le chapitre « Du repentir » à la lumière des positions d'Emond Auger.

Une fois encore, la lecture de la table et la multiplicité des rapprochements que suggèrent les seuls titres des communications persuaderont le lecteur de la vanité de ce classement et de la nécessité de circuler dans ce volume aussi librement que possible ; mais il fallait bien adopter une disposition. Puisse chacun y tracer le parcours qui lui conviendra.

Sauf indication contraire, toutes les références aux *Essais* sont données dans l'édition Villey-Saulnier, Paris, P.U.F., 1965.